République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 24/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_003 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Madame le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et décide de mettre en ligne le rapport, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le serétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_004 – TARIF ASSAINISSEMENT 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal reconduisent les tarifs de l'assainissement suivants :
- abonnement annuel : 95.00 € HT
- prix du m3 : 1.83 € HT

Ces tarifs sont applicables au 01 janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_005 – TAUX D'IMPOSITION 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer les taux des taxes communales d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncier Bâti :	33.86 %
Taxe Foncier non Bâti :	36.88 %
Taux Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)	19.98 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	21.29%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2022

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_006 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil municipal désignent Madame Delphine FOUCHER comme président spécifique pour le vote du compte administratif 2022.

Hors de la présence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, les membres du Conseil Municipal, après examen, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du service assainissement, lequel présente la balance générale suivante :

- Section de Fonctionnement :
  - Recettes réalisées : 87 940.11 €
  - Dépenses nettes : 90 222.81 €

Soit un déficit de fonctionnement de 2 282.70 € qui ajouté à l'excédent de fonctionnement reporté de 11 566.08 € donne un résultat de clôture 2022 de 9 283.38 €.

- Section d'Investissement :
  - Recettes réalisées : 49 149.00 €
  - Dépenses nettes : 64 330.99 €

Soit un déficit d'investissement de 15 181.99 € qui ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 209 913.46 € donne un résultat de clôture 2022 de 194 731.47 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_007 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclarent que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_008 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exploitation de l'exercice 2022 du service assainissement, qui présente la balance suivante :

- Fonctionnement : déficit de 2 282.70 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 11 566.08 €, soit un total de 9 283.38 €.
- Investissement : déficit de 15 181.99 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 209 913.46 €, soit un total de 194 731.47€

Madame le Maire propose :
- De laisser au compte 002, de la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement reporté, la somme de 9 283.38 €.
- De laisser au compte 001, de la section d'investissement, en excédent d'investissement reporté, la somme de 194 731.47 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_009 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après examen du budget, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de Fonctionnement : 96 688.13 €
Section d'Investissement : 287 664.73 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site Internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_010 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Les membres du conseil municipal désignent Madame Delphine FOUCHER comme présidente spécifique pour le vote du compte administratif 2022.

Hors de la présence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, les membres du Conseil Municipal, après examen, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune, lequel présente la balance générale suivante :

- Section de Fonctionnement :
  - Recettes réalisées : 633 128.31 €
  - Dépenses nettes : 585 285.52 €
  -

Soit un excédent de fonctionnement 2022 de 47 842.79 € qui ajouté à l'excédent de fonctionnement reporté de 604 957.79 € donne un résultat de clôture 2022 de 652 800.58 €.

- Section d'Investissement :
  - Recettes réalisées : 372 367.78 €
  - Dépenses nettes : 485 295.99 €

Soit un déficit d'investissement 2022 de 112 928.21 €, qui ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 186 514.43 € donne un résultat de clôture 2022 de 73 586.22 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE FURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_011 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE DRESSÉPAR LE RECEVEUR

Les membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclarent que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_012 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2022

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exploitation de l'exercice 2022, qui présente la balance suivante :

- Fonctionnement : excédent de 47 842.79 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 604 957.79 €, soit un total de 652 800.58 €

- Investissement : déficit de 112 928.21 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 186 514.43 €, soit un total de 73 586.22 €

Madame le Maire propose :

- de laisser le reliquat au 001, de la section de d'investissement reporté soit 73 586.22 €
- de laisser le reliquat au 002, de la section de fonctionnement reporté soit 652 800.58 €
- d'affecter au chapitre 021 de la section d'investissement la somme de 552 269.11 € excédent de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement
- d'affecter au chapitre 023 de la section de fonctionnement la somme de 552 269.11 € excédent de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_013 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Après examen du budget, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de Fonctionnement : 1 306 033.62 €
Section d'Investissement : 774 817.58 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230321-2023_014-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 28/03/2023
Et
Publication ou notification du : 28/03/2023
Publication sur le site internet : le 28/03/2023

L'an 2023, le 21 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusée : Mme Sonia RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Mme Delphine FOUCHER

2023_014 – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS "NEW DEAL MOBILE"

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Accepter le projet d'implantation d'une antenne relais par de la société CELLNEX France Infrastructures sur la parcelle ZC 0040.
- Autoriser Madame le maire à signer le bail avec la société CELLNEX France Infrastructures pour l'accueil de ses installations de communication électroniques sur la parcelle ZC 0040.
- Autoriser Madame le maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

MAIRIE DE SURY-EN-VAUX (CHER)

Le secrétaire de séance
Delphine FOUCHER